

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2192

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar,
M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais,
Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	100 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	100 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous souhaitons rétablir les repas au restaurant universitaire à 1 euro pour tous les étudiants.

Le rôle des CROUS a été crucial pendant la crise sanitaire face au refus du Gouvernement d'allouer une allocation d'autonomie. Emmanuel Macron a annoncé très tardivement, le 21 janvier 2021 l'extension des repas à 1 euro à tous les étudiants deux fois par jours permettant de servir ainsi près de 20 millions de repas dans les restaurants universitaires du CROUS (dont près de 7.3 millions de repas aux étudiants non boursiers).

Cette mesure a été supprimée dès la rentrée universitaire 2021 et réservée aux boursiers ou sur dossier. Il est important de rappeler qu'à 183 voix contre 184, les macronistes ont refusé d'accorder un repas au CROUS à un euro à tous les étudiants lors de la niche socialiste du 9 février 2023, comme c'était le cas pendant la crise sanitaire.

Pourtant, les étudiants subissent toujours la précarité de plein fouet. En effet selon l'Unef la précarité alimentaire des étudiants en 2024 est alarmante : 1 étudiant sur 2 (46 %) saute au moins un repas par jour faute de moyens financiers, tandis qu'un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim. Face à cette précarité grandissante, plus de 200 000 étudiants sont contraints de bénéficier de distribution alimentaire régulièrement.

Depuis la fin du repas à 1 € pour tous les étudiants, cela représente une dépense supplémentaire de 506 € de plus par an par étudiant au lieu de 120 € avec le dispositif du repas à 1 euro. L'inflation atteint une hausse de 1.02 % pour les fruits et 2.67 % pour les légumes. Ces chiffres traduisent une réelle difficulté pour les étudiants à se nourrir sainement, et un risque important de développement de problèmes de santé affectant leur réussite scolaire. La hausse des prix de l'alimentation s'élève à 29.75 % depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Ainsi en refusant de rétablir le repas à 1 euro pour l'ensemble des étudiants, c'est 73 % des étudiants non boursiers que l'État laisse subir de plein fouet la hausse constante de l'inflation.

Devant l'évidence, nous proposons que les CROUS continuent à proposer des repas à 1 € deux fois par jour et que les tous étudiants puissent au moins manger à leur faim.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 « agence nationale de recherche » du programme 172 à hauteur de 100 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 02 « Aides indirectes » du programme 231 « Vie étudiante ». Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 172 et nous appelons le Gouvernement à lever le gage